Grézieu-la-Varenne (69) : sous contrôle judiciaire et malgré un Téléphone grave danger, il tue la mère de ses enfants de 54 coups de couteau sous leurs yeux

11/02/2026 à 10h25



Le 8 mai 2022 à 18 h 30, à Grézieu-la-Varenne (Rhône), Nathalie Ducrot est tuée par son mari, Mourad Boudjenane, sous les yeux de leurs enfants. Sous contrôle judiciaire renforcé pour violences conjugales, en récidive, il lui assène 54 coups de couteau. Elle bénéficiait depuis le 4 mai d'un Téléphone grave danger après trois plaintes en deux mois.

Les fillettes assistent à la scène. Jeanne, 4 ans : « Mon père avait un marteau dans sa main et un couteau pointu, il a tué ma mère. » Myriam, 6 ans : « Moi, j'ai dit "arrête" en même temps de pleurer. Et papa il n'arrêtait pas. Il ne m'a pas entendue. Et maman elle a crié le plus fort possible. » Lisa, 10 ans : « J'étais devant la scène et je voyais le sang et tout ça, donc je n'étais vraiment pas bien. Mon cœur, on dirait qu'il s'est arrêté d'un coup. Je me suis dit qu'il allait nous arriver la même chose. » À l'autopsie, le médecin légiste comptera 54 plaies, avec de nombreuses blessures de

défense, et estimera qu'elle a été égorgée.

Les menaces et propos antérieurs figurent au dossier. En septembre 2021, couteau sous la gorge : « C'est bon cette fois, c'est fini. » Le 25 mars 2022 : « Je t'avais dit que j'allais te niquer ta mère » et « je peux rentrer comme je veux ici. » Le 1er avril : « T'inquiète pas, je ne vais rien te faire maintenant. Tu ne perds rien pour attendre, je vais te faire disparaître, tu vas voir. » À son ami Adrien : « Sérieux frérot si demain le juge lui donne la garde des quatre enfants je les pine elle et sa sœur et je vais à la rate sans scrupule et la tête haute. » « Une vraie vache de la street si je perds mes enfants j'ai plus rien à perdre franchement j'assumerai normal. » « Je vais pas laisser une tapin comme ça élever mes filles comme ça à 15 ans c'est des putes jamais de la vie. » « Je vais me battre pour mon fils le reste je l'enterre. » Deux jours avant les faits, il annonce vouloir « creuser deux trous, un pour Nathalie, l'autre pour ton ex-femme ».

Après le meurtre, en fuite, il écrit :
« Pourquoi t'as fait ça ?
– La folie, le diable a été plus fort que moi.
– Va te rendre, tu lui as enlevé la vie. Mourad pourquoi ? Mais pourquoi ?
– Je vais aller en enfer, préserve mon fils même s'il ne veut plus entendre parler de moi rends-le homme à partir de maintenant il est sous ta responsabilité c'est comme le tien mon frère. »

Il se présente à 22 heures au commissariat de Vaulx-en-Velin. En détention, le psychiatre relève des « limites théâtrales » et des « aménagements antisociaux ». Sa mère lui dit : « Je me suis renseignée, une amie m'a dit que son voisin avait égorgé sa femme devant ses cinq enfants, et il n'a pris que cinq ans. Pour un crime passionnel, tu prendras cinq ans, pas plus. » Aux assises du Rhône, il encourt la réclusion criminelle à perpétuité. « Il aime ses enfants, mais d'un drôle d'amour,

c’est spécial, quand on aime quelqu’un, on ne laisse pas un trauma comme ça », déclare Gladys.

Le Monde

(Merci à Cerisedelyon)